

Rapport n°28

Decisione Mudificativa N°1 di u bugettu annessu di a regia di u Vechju Portu– Eserciziu 2026

Décision Modificative N°1 du budget annexe de la régie du Vieux Port – Exercice 2026

La Décision Modificative n°1 du budget annexe de la régie du Vieux Port a pour objet de procéder aux réajustements de crédits au sein des différents chapitres budgétaires, afin de permettre la réalisation des dépenses nécessaires à la fin de l'exercice 2026.

1-EXPLOITATION

Les modifications apportées par la présente DM n'engendrent pas de modification de crédits de la section la section d'exploitation.

Ainsi, sont mouvementés :

- **Le chapitre 011, Charges à caractère général : + 35.000,00€**, correspondant à des réajustements de crédits nécessaires afin de couvrir les dépenses liées à la fourniture du carburant ainsi que des frais divers.
- **Le chapitre 012, Charges de personnel, frais assimilés : + 50.000,00€** correspondant à la valorisation des frais liés aux agents du budget principal mis à disposition par le budget principal, au titre de l'exercice 2026.

Ces augmentations sont intégralement compensées par une diminution des crédits sur :

- **Le chapitre 67, Charges spécifiques : - 85.000,00€.**

2- INVESTISSEMENT

La section d'investissement ne fait pas l'objet d'aucune modification de crédits dans le cadre de la présente décision modificative.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal :

D'adopter la Décision Modificative n°1 du budget annexe de la régie du Vieux Port pour l'exercice 2026.